

FAQ – Nouveaux programmes de langues vivantes

Quand les nouveaux programmes entrent-ils en vigueur ?

Les nouveaux programmes entrent en vigueur de manière échelonnée, une application progressive qui va permettre à chacun de se les approprier :

- rentrée 2025 : programmes de 6^{ème} et de 2^{de}
- rentrée 2026 : programmes de 5^{ème} et du cycle terminal
- rentrée 2027 : programme de 4^{ème}
- rentrée 2028 : programme de 3^{ème}

Les programmes de 5^{ème}, de 4^{ème}, de 3^{ème} et du cycle terminal restent en vigueur pour cette année.

Les enseignants de lycée seront vigilants quant aux choix des axes traités cette année en classe de 1^{ère} afin qu'ils ne le soient pas à nouveau l'année prochaine en classe de terminale. Une alternative consistera à proposer un nouvel objet d'étude afférent au même axe.

Est-il possible de croiser les axes ?

Les axes permettent une construction flexible, ils peuvent être traités dans l'ordre souhaité, il est possible d'en associer deux reliés par une problématique commune, dans une même séquence. Il convient toutefois de veiller à un renouvellement régulier des séquences, afin de préserver la dynamique des apprentissages et la diversité des entrées culturelles.

Les objets d'étude sont-ils obligatoires ?

Un objet d'étude est une entrée thématique sélectionnée pour structurer une séquence d'enseignement en langue vivante ; il met en relation langue, culture (de l'aire linguistique étudiée) et compétences langagières, et permet à l'élève d'agir, de réfléchir et de communiquer dans des situations contextualisées.

Si les axes sont bien obligatoires, les objets d'étude pour chaque axe ne sont en aucun cas contraignants, ils sont possibles. Vous pouvez vous en emparer si vous le souhaitez, ou les accommoder à vos propres orientations didactiques.

Ils sont accompagnés sur Eduscol d'exemples précis de réussite et de progression.

<https://eduscol.education.fr/164/langues-vivantes-cycles-2-3-et-4>

<https://eduscol.education.fr/1726/programmes-et-ressources-en-langues-vivantes-voie-gt>

Quelle solution en cas de proximité des axes du cycle terminal avec l'Enseignement de spécialité AMC ?

Une concertation entre les professeurs de tronc commun et d'AMC est indispensable. Précisons toutefois que l'horaire n'est pas le même (2h et 6h), la mise en approfondissement et l'approche sont donc différentes.

Le programme est-il le même pour les sections bilangues (classe de 6^{ème}) ?

Si pour un même niveau, le programme est commun à LVA et LVB, seuls les niveaux cibles varient. Par conséquent, la LVB de la section bilangue travaille sur le même programme que la LVA, avec un niveau cible différent (A1).

Y-a-t-il un programme spécifique pour l'enseignement de LCE ?

Le dispositif LCE s'appuie sur les programmes officiels en vigueur pour chaque niveau de classe concerné. Il n'y a pas de programme spécifique.

Comment faire si mon établissement ne peut pas acquérir de nouveaux manuels ?

Rappelons que l'utilisation d'un manuel n'est pas obligatoire. Les séquences doivent être adaptées afin de prendre en compte les nouveaux axes ainsi que les niveaux visés.

Les grilles nationales sont-elles toujours en vigueur ?

Les grilles nationales existantes demeurent l'outil d'évaluation au cycle terminal.

Au collège, on pourra s'appuyer sur les repères annuels de progression ou les attendus de fin d'année. Les nouveaux programmes fournissent aussi des descripteurs pour chaque palier dans chacune des activités langagières.

Doit-on évaluer la médiation ?

La médiation repose sur la capacité à écouter l'autre et à prendre en compte ce qu'il exprime. Répéter, expliquer, expliciter, reformuler, traduire ... sont des activités de médiation qui prennent tout leur sens dans les situations de collaboration interactives. Elle a toute sa place en situation d'apprentissage.

Il n'est pas attendu qu'elle fasse l'objet d'une évaluation spécifique.

Pourquoi le terme de tâche finale disparaît-il ?

Les termes de tâche finale et de tâche intermédiaire n'apparaissent plus dans les nouveaux programmes. On évoque désormais, pour la mise en activité des élèves dans une démarche actionnelle, la notion de « projet pédagogique ». La notion de tâche ne disparaît pas pour autant car l'objectif reste bien de placer les élèves en situation de communication authentique. Ce qui est privilégié est la notion de « cheminement » élaboré par le professeur pour conduire les élèves jusqu'à l'atteinte des objectifs d'apprentissage (voir préambule commun page 5). La séquence s'organise autour de différentes activités qui permettent un accès progressif des élèves aux apprentissages. Les activités viendront nourrir la réflexion sur la problématique de la séquence, elles peuvent faire l'objet d'évaluation et renseigneront les élèves sur leurs progrès, elles ne seront pas nécessairement notées.

Les listes d'outils linguistiques proposés sont-elles obligatoires ?

Des banques d'outils linguistiques apparaissent par niveau. Les outils linguistiques sont listés à titre indicatif, ils sont étudiés en lien avec les axes culturels. L'idée étant de la progressivité des apprentissages. Les listes ne sont pas obligatoires, c'est le contexte qui va déterminer le lexique à apprendre.

L'ETLV est-il conservé dans les nouveaux programmes ?

L'enseignement technologique en Langue vivante est bien conservé. Il est attendu de faire un croisement entre le programme de LV et celui de l'enseignement de spécialité de la section concernée.

Lien vers les ressources sur le site EDUSCOL :

<https://eduscol.education.fr/2069/ressources-en-enseignement-technologique-en-langue-vivante-etlv-au-cycle-terminal-de-la-voie-technologique>